



Harcelement moral auprès d'un proche

Par **LISA_33**, le **04/02/2009** à **21:47**

Bonjour,

Mon père s'est remarié avec une femme depuis 8 ans et sa nouvelle femme très agréable dans les débuts à reveler sa vrai personnalité l'année dernière quand mon père a eu une tumeur au cerveau et à ce jour ne possède plus toutes ses facultés.

Elle a reussi à le manipuler et a fait changé les papiers en cas de décès pour qu'il lui revienne bcp plus de choses que prévu initialement.

En voyant ces agissements nous avons compris qu'elle avait manigansé tout cela depuis le début et que la maladie de mon père n'a fait qu'accélérer son plan. Nous avons effectué une sauvegarde judiciaire suite à son opération e la tumeur qui n'a pas abouti car elle a fait changer de medecin et cette sauvegarde n'a pas pu etre prolongé.

A ce jour, mon père est faible et pour qu'il soit en paix et qu'il puisse se reposer la seule alternative qu'elle lui a laissé et demandé c'était de nous plus voir ces trois enfants. Donc nous avons très peu de contacts téléphoniques et lorsque nous souhaitons le voir elle le manipule tellement et est audicieuse qu'il nous demande de ne pas venir. Cette femme est diabolique.

Mais je pense que la seule solution pour arrêter les agissements de cette femme est la LOI.

Que pouvons nous faire? Porter plainte pour maltraitance? Une main courante pour manipulation?

Savez vous vers qui je puisse me tourner pour trouver une solution pour voir mon père et profiter de lui car ces jours sont comptés et nous ne pouvons pas être auprès de lui...

Qu'est ce que la loi prévoit et en quoi nous pouvons l'utiliser?

Merci par avance,

LISA